



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du vendredi 17 septembre 2010

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoirs :

Hubert Busson donne pouvoir à Marie-Madeleine Le Thiec

Patrice Périon donne pouvoir à Jérôme Robin

Gilbert Duval est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

1 – Approbation des comptes rendus des séances du 10 juin et du 2 juillet 2010

Aucune observation n'étant faite, les comptes-rendus sont approuvés.

2 – Tarif du repas de la cantine municipale

Les repas de la cantine scolaire sont fournis par l'entreprise Restéco. Le prix du repas facturé par Restéco augmente à partir du 1^{er} septembre 2010 de 0,57%, il passe de 2,52€ TTC à 2,53€ TTC.

Le prix du repas est actuellement facturé 2,90€ aux familles (prix tenant compte du pain non fourni et de la participation aux frais de fonctionnement).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas changer le prix du repas de la cantine municipale. Celui-ci sera revu au moment du vote du budget en mars 2011.

3 – Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) : avis sur la nouvelle compétence « activités de plein-air et de pleine nature liées à la natation, au nautisme et à l'escalade »

Le conseil communautaire a décidé d'exercer une nouvelle compétence : « activités de plein air et de pleine nature liées à la natation, au nautisme (non motorisé) et à l'escalade » en complément et en cohérence avec la gestion des piscines communautaires.

- a) L'exercice de cette compétence se traduit par la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, l'entretien ou la construction d'installations ou d'équipements dédiés à ces activités reconnues d'intérêt communautaire.

↳ Dans un premier temps, les installations dont la CCPR est propriétaire sont les supports des actions d'intérêts communautaires :

- a. base nautique de l'Etang Aumée à Saint-Nicolas de Redon
- b. cale du Bellion à Fégréac
- c. pontons de la Potinais
- d. pontons de la Maclais, de la Houssac à Saint-Vincent sur Oust
- e. ponton du Pont d'Oust à Peillac

↳ Dans un second temps, les installations du territoire de la C.C.P.R. (dont elle n'est pas propriétaire) qui concourent directement aux objectifs d'intérêt communautaire dont le principal est le développement d'une offre attractive et pérenne d'activités de plein air et de pleine nature à ses ressortissants.

↳ Dans ce (ces) cas, le transfert et la mise à disposition de ces installations, et le cas échéant, les moyens humains des biens qui concourent à ces objectifs se feront par délibérations concordantes de la C.C.P.R. et de la (des) commune (s) concerné (es) du territoire de la C.C.P.R.

- b) La Communauté de Communes du Pays de Redon pourra apporter son soutien aux groupements, associations, projets qui contribuent au développement de ces activités, en correspondance ou complémentarité des objectifs et cibles des projets et actions communautaires. Ce ou ces soutiens pourront prendre toutes les formes autorisées par la Loi, les règlements ou les directives européennes en rapport.
- c) La Communauté de Communes du Pays de Redon s'attachera à ce que l'organisation de l'offre de sports nautiques sur son territoire soit structurée, cohérente et performante. Elle travaillera pour cela à la constitution du « nautisme en Pays de Redon », organisme structurant de cette activité.

Le Maire informe que le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité les termes de cette nouvelle compétence et demande au Conseil Municipal de se prononcer à son tour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption de cette nouvelle compétence.

4 – SIVOM de La Roche-Bernard : retrait de la commune de Théhillac

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communautés de communes de La Roche-Bernard et de Muzillac fusionneront au 1^{er} janvier 2011. Dans cet objectif, plusieurs compétences seront transférées du SIVOM de La Roche-Bernard vers la communauté de communes de La Roche-Bernard.

Pour permettre cette fusion, la commune de Théhillac doit demander son retrait des compétences suivantes à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- gestion du Point Accueil Emploi
- gestion des chantiers d'insertion
- gestion des transports scolaires par délégation de l'autorité organisatrice
- gestion du centre de secours et d'incendie de Nivillac.

Le Maire précise que pour la compétence « Point Accueil Emploi », les demandeurs d'emploi de Théhillac dépendent à présent du Pôle Emploi de Redon. Pour les transports scolaires, la commune versera sa participation directement au Conseil Général. Pour le centre de secours, elle versera directement sa participation (la taxe de capitation) au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) de Vannes et pour le fonctionnement restera rattachée, après convention, à La Roche-Bernard (future communauté de communes du Muzillac). En ce qui concerne les chantiers d'insertion une convention pourra être signée avec la Communauté de Communes de Muzillac.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **demande** le retrait des compétences : « gestion du Point Accueil Emploi, gestion de chantiers d'insertion, gestion des transports scolaires par délégation de l'autorité organisatrice, gestion du Centre de secours et d'incendie de Nivillac » du SIVOM de La Roche-Bernard au 1^{er} janvier 2011.
- **accepte** de céder sa part d'actif sur tous les biens achetés par le SIVOM de La Roche-Bernard pour l'exercice de ces compétences. Ces biens seront intégralement transférés à la Communauté de Communes de La Roche-Bernard ainsi que la dette contractée pour ces compétences.
- **accepte** que le personnel nécessaire à l'exercice de ces compétences soit transféré à la communauté de communes de La Roche-Bernard et qu'aucune prise en charge ne soit demandée à la commune de Théhillac.
- **accepte** que le retrait de ces quatre compétences n'occasionne aucune indemnité, ni pénalité financière pour la commune de Théhillac ou pour le SIVOM de La Roche-Bernard.

Les remarques suivantes sont également émises :

- le conseil municipal souhaite une représentation locale lors de la décision du tracé du circuit de ramassage scolaire.
- il déplore qu'aucune convention écrite n'ait été proposée en contre partie des compétences perdues par la commune, telle qu'une convention pour les chantiers d'insertion, avant la prise de décision du retrait de la commune des compétences retirées à cette même date.

5 – Atelier technique communal

Le Maire présente au conseil les plans réalisés par Monsieur Pascal BROSSARD, entreprise D2R, concernant l'atelier technique communal : l'un avec rénovation des bâtiments existants, l'autre avec proposition de création d'un atelier neuf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la rénovation de l'existant.

Une réunion sera organisée sur place avec les conseillers qui le souhaitent le vendredi 24 septembre 2010 à 18h00, afin de préciser le projet.

6 – Inventaire des zones humides : choix d'un bureau d'études

Le Maire rappelle qu'une première consultation de bureaux d'études a été lancée en juin dernier : sur quatre bureaux d'études sollicités, une seule réponse pour un montant de 9 149,40€ TTC. Lors de la séance du 2 juillet 2010, le conseil municipal a déclaré la consultation infructueuse.

Suite à une seconde consultation lancée courant juillet, avec une ouverture des plis le 31 juillet 2010, le cabinet Xavière Hardy a fait une offre d'un montant de 6 536,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre du cabinet Xavière Hardy pour un montant TTC de 6 536,14€.

7 – RIV'AGE : subvention 2010

Le Relais d'Information local de Vilaine (RIV'AGE) est un service de proximité ayant pour objectif d'orienter vers les services existants, les personnes âgées de plus de 60 ans, ou handicapées, leur famille ou leur entourage (permanence du lundi au jeudi de 9h à 12h – téléphone : 02.99.90.82.36).

En 2009, la subvention versée à l'association RIV'AGE était de 733€, soit 1,30€/habitant. En 2010, une subvention de 833,90€ est sollicitée soit 1,55€/habitant (base 538 habitants).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention pour l'association RIV'AGE d'un montant de 833,90€ mais émet le souhait qu'un partenariat s'installe avec des associations similaires des cantons avoisinants.

8 – S.I.A.E.P. (Syndicat d’assainissement et d’eau potable) de La Roche-Bernard : avis sur le rapport du SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif) et du rapport annuel sur le prix de l’eau et de la qualité du service

Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport d’activité du Service Public d’Assainissement Non Collectif, ainsi que sur le rapport annuel du prix de l’eau et de la qualité du service.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable.

Une remarque est faite sur la diminution du rendement du réseau passant à 73,3% en 2009 contre 85,2% en 2008 (pertes, fuites, prise d’eau par les pompiers, purges, etc...).

Tableau répartissant les contrôles du SPANC par commune et par catégorie de classement

Classement	A (Acceptable)		NA (non acceptable)		BF (Bon fonctionnement)		Total
NIVILLAC	475	51%	240	26%	222	24%	937
ST DOLAY	205	34%	189	31%	208	35%	602
THEHILLAC	123	61%	55	27%	25	12%	203
ROCHE-BERNARD	0		0		0		0
TOTAL	803	46%	459	28%	416	26%	1 742

9 – Création du Syndicat mixte pour l’aménagement du bassin de l’Isac : projet de statuts

Le Maire rappelle que depuis 2004, une réflexion est menée pour la création d’une structure gérant l’eau à l’échelle du bassin versant de l’Isac.

A ce jour, un accord est parvenu avec les 20 communes concernées (Abbaretz, Blain, Bouvron, Fégréac, Guenrouët, La Chevallerais, La Grignonais, Le Gavre, Malville, Missillac, Nozay, Plessé, Puceul, Quilly, Saffré, Saint-Gildas des Bois, Savenay, Sévérac, Vay, Théhillac, la Communauté de Communes Erdre et Gesvres).

Le Maire présente au Conseil de nouveaux statuts pour la création d’un syndicat mixte, tenant compte des orientations du Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau du bassin de La Vilaine et du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **approuve** les nouveaux statuts du syndicat mixte de l’aménagement du bassin de l’Isac,
- **maintient** Gilbert Duval comme délégué.

10 – Budget 2010 : décisions modificatives

Le Maire explique aux membres du conseil qu’afin de régulariser l’amortissement d’une dépense d’investissement faite en 2007 (les subventions versées aux particuliers dans le cadre du Programme de rénovation de l’habitat), il convient de verser des crédits au compte 2802 d’un montant de 823€ pris sur le compte 2188 (autres immobilisations).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le virement de crédit.

Par ailleurs, lors de la préparation du budget les dépenses prévues pour l’effacement des réseaux au Port Bily ont été mises au compte 2315 (installations, matériel et outillage techniques). Or il convient de les imputer au compte 20415 (subventions d’équipement versées groupement de collectivités).

Ces travaux s’élèvent à un montant de 30 000€TTC. Il convient donc de transférer cette somme du compte 2315 au compte 20415.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le virement de crédit.

11 – Complexe socio-éducatif : avenants au marché

Le Maire présente au vote du conseil municipal deux avenants concernant le lot n°5 « charpente métallique, couverture, bardage » et le lot n°2 « gros œuvre ».

Le premier avenant concerne une proposition de changement du bardage de la façade sud de la salle de sport pour un montant de 5 622,93€ TTC.

Après discussion, cette proposition soumise au vote est rejetée avec 9 voix contre.

Le deuxième avenant concerne la création d'une issue de secours supplémentaire à la salle de sports afin de répondre aux normes de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cet avenant soit 1 805,96€ TTC pour le lot n°2 « gros œuvre », et 1 890€ TTC pour le lot n°5 « charpente métallique, couverture, bardage ».

12 – Divers

12.1) Aménagement des espaces au lotissement du Port Bily

Le Maire laisse la parole à Marie-Madeleine Le Thiec afin de présenter les propositions de la commission « environnement – cadre de vie » qui s'est réunie le 10 septembre 2010.

La commission propose de laisser en pelouse une majeure partie des espaces verts, avec la plantation d'arbres sur le grand espace vert commun au centre du lotissement et la plantation d'arbuste rampant sur quelques emplacements. Par ailleurs, un panneau de voie sans issue sera posé.

12.3) Accotement au lieu-dit La Garenne

La Communauté de communes du Pays de Redon va engager des travaux de sécurisation au niveau de la Garenne, du panneau de sortie d'agglomération au carrefour suivant (bas de la Garenne). Afin d'optimiser cette sécurisation, le Maire propose l'aménagement en amont jusqu'au carrefour du Préhoré (à hauteur du four). Cette partie, qui doit être prise financièrement par la commune est estimée à 5 048,91€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit.

INFORMATIONS

Bar-Multiservices de Théhillac

Madame Soulef CHERIER a cessé son activité et vendu le fond de commerce et la licence de son établissement à Monsieur et Madame Mickaël CHOTARD.

La vente de pain et de journaux se fera du mardi au dimanche de 8h à 12h avec fermeture hebdomadaire le lundi. Le Bar ouvrira **le lundi 27 septembre 2010**, l'activité restauration débutera ultérieurement.

RIV'AGE

L'association organise la semaine bleue le jeudi 14 octobre 2010 à Férel, de 14h00 à 16h00.

Taxe foncière 2010

Pour toute explication relative à votre avis de taxe foncière, un contrôleur des impôts se tiendra à votre disposition dans les locaux de la trésorerie de La Roche-Muzillac à La Roche-Bernard :

le jeudi 7 octobre 2010 de 8h45 à 12h

l'après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 16h.

NB : la prise de rendez-vous se fait auprès de la Trésorerie de la Roche-Muzillac au 02-23-10-10-50.

ART THE

Les cours de cuisine reprendront avec Marie Peltier le lundi 11 octobre 2010 (19h30 à 21h30) et le jeudi 14 octobre 2010 (14h à 16h et 19h30 à 21h30) à la salle des Mitaüs. Les inscriptions peuvent se faire auprès de Marie Chotard au 02.99.90.10.44.

La reprise des cours de **chant traditionnel** a eu lieu le 28 septembre 2010, le prochain atelier aura lieu le 12 octobre 2010 à 20h15, salle de la cantine. Pour plus de renseignements ou pour des inscriptions contactez yannick au 02.99.90.10.44.

Judo Club Missillacais

La reprise des cours a eu lieu les 8 et 10 Septembre. Charlotte Guilbaud, entraîneur et fidèle au club depuis environ 5 années assurera les cours.

Tous parents ou toutes personnes souhaitant faire découvrir ou souhaitant pratiquer le Judo sont les bienvenues au sein du Judo Club. De la même manière, toutes personnes, sponsors, partenaires souhaitant aider d'une manière ou d'une autre, une association à se développer, seront accueillis auprès de Judo Club. La nouvelle sera rythmée avec divers évènements ou animations : Soirée le 6 Novembre, lancement d'un nouveau logo et nouveau site internet, une voir deux compétitions, un arbre de Noël courant Décembre et un Loto courant Mars.

Pour les personnes qui le désirent, vous pouvez nous contacter :

Email : judo.club.missillacais@orange.fr

Site Internet : <http://jcmissillacais.free.fr>

Téléphone : 02/40/88/38/01 M. Arous Sergil, Président

Courrier : M. Arous Sergil 3 Rue des Berganderes 44780 Missillac

Association Communale de Chasse Agrée de Théhillac

Il a été constaté un certain nombre d'incivilités à l'encontre de l'Association communale de chasse agréée de THEHILLAC concernant notamment des dégradations et des vols d'agrains et de cages à corbeaux.

L'ACCA portera plainte systématiquement pour de tels agissements.

Par ailleurs, il est rappelé que l'utilisation de cages et pièges permettant la capture des nuisibles est strictement réservée aux piégeurs agréés ainsi qu'aux personnes participant à la campagne de régulation des ragondins (FEMODEC).

L'ACCA en sa qualité de personne morale se réserve le droit de poursuite envers tout contrevenant.

Association Communale de Chasse Agrée de Théhillac

Il a été constaté un certain nombre d'incivilités à l'encontre de l'Association communale de chasse agréée de THEHILLAC concernant notamment des dégradations et des vols d'agrains et de cages à corbeaux.

L'ACCA portera plainte systématiquement pour de tels agissements.

Par ailleurs, il est rappelé que l'utilisation de cages et pièges permettant la capture des nuisibles est strictement réservée aux piégeurs agréés ainsi qu'aux personnes participant à la campagne de régulation des ragondins (FEMODEC).

L'ACCA en sa qualité de personne morale se réserve le droit de poursuite envers tout contrevenant.

Association Communale de Chasse Agrée de Théhillac

Il a été constaté un certain nombre d'incivilités à l'encontre de l'Association communale de chasse agréée de THEHILLAC concernant notamment des dégradations et des vols d'agrains et de cages à corbeaux.

L'ACCA portera plainte systématiquement pour de tels agissements.

Par ailleurs, il est rappelé que l'utilisation de cages et pièges permettant la capture des nuisibles est strictement réservée aux piégeurs agréés ainsi qu'aux personnes participant à la campagne de régulation des ragondins (FEMODEC).

L'ACCA en sa qualité de personne morale se réserve le droit de poursuite envers tout contrevenant.